

A PART
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4, rue Bonnabaud
63000 CLERMONT FERRAND
343 468 526 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 02 juillet,
A 19 heures,

Monsieur Philippe BELVERGE, Associé Unique et président de la société A PART,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Frédéric SUDRE
Né à CLERMONT FD le 26 juin 1959
De nationalité française
Demeurant 24, rue Emmanuel Chabrier - 63000 CLERMONT FERRAND.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frédéric SUDRE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frédéric SUDRE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Frédéric SUDRE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide que Monsieur Frédéric SUDRE ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Directeur Général, et ce jusqu'à décision contraire.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Philippe BELVERGE